

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 904

Rubrik: Élections cantonales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le petit ou le grand roque

(ag) Le conseiller d'Etat Junod, en annonçant sa démission, a obéi indiscutablement à des motivations personnelles et non pas opéré un choix tactique. Preuve subjective: la tête de ses coreligionnaires apprenant la nouvelle; preuve objective: le parti radical, lors du renouvellement général du Conseil d'Etat, peut sans difficultés procéder à une mutation alors qu'une élection partielle est une boîte à surprises, si l'on en juge par la non-élection du radical Pidoux, en 1955, et le retrait du radical Liron en 1981.

L'élection partielle correspond à un moment dysphorique de la vie de ce parti. Certes, il continue à imposer au canton son quadrillage, mais il connaît quelques problèmes de rajeunissement de ses cadres; son implantation urbaine est moins sûre; son incapacité à intégrer les femmes est notoire; des tensions internes le secouent entre l'aile droite, partisane d'un moins d'Etat quasi doctrinaire, et la tendance centriste acceptant un Etat plus généreux tout en n'ignorant pas l'art et les bienfaits du clientélisme.

Difficultés qui n'ont rien d'insurmontable si l'ambition est d'être le premier parti du canton, à une courte tête ou un petit pourcentage devant les socialistes. Difficultés plus inquiétantes si le parti radical se croit toujours détenteur d'une légitimité vaudoise qui l'autoriserait, avec une utilisation habile de ses alliés, à se considérer comme roi en ce canton.

L'échec de Raymond Junod devant Yvette Jaggi a été, grâce à d'heureuses circonstances tenant à la personnalité de la conseillère aux Etats, la contestation par le peuple de cette prétendue légitimité-là.

La tentation de déplacer les pièces de l'échiquier sera donc forte.

D'abord le grand roque. Les libéraux pour leur compte peuvent y songer en présentant un candidat. Certes ils ont nettement échoué, lors de l'élection générale de 86, où, tout en se dissociant de l'Entente, ils sauvaient les apparences en ne prétendant contester qu'un siège socialiste; cette fois-ci, la rupture serait ouverte. De surcroît, leurs chances seront faibles: un face à face radical-libéral, à coup sûr, serait arbitré en faveur du radical par le centre-gauche. Le conseiller Pidoux fait une politique d'inspiration libérale; avec deux libéraux dûment

étiquetés, le virage à droite serait excessif, donc rejeté. Si l'élection, autre scénario, était triangulaire, avec l'entrée en piste d'un socialiste, le libéral aurait tout aussi peu de chances, mais en donnerait beaucoup en revanche au candidat de la gauche. Les libéraux présenteront donc à leurs partenaires un prévisible renoncement, constat d'impuissance, comme une marque de loyauté, avec prière de bien vouloir s'en souvenir.

La dynamique du succès

Les socialistes seront tentés de récidiver le coup d'Yvette et d'exploiter ce qu'on nomme la dynamique du succès. Il se sentiront gênés à l'idée de laisser passer une élection tacite, à moins que d'autres se chargent de la contester. Mais ils mesureront aussi les risques. D'abord celui de contredire leur position de 86; certes le succès des élections fédérales est un élément nouveau. La question toutefois est de savoir comment l'exploiter. Le choix étant entre: courir un risque immédiat ou préparer de plus longue main une offensive sur quelques bastions urbains importants lors des élections communales dans une année et demie.

Ils seraient, en tout cas, avisés de ne point se presser. Si le choix du parti radical marquait un virage à droite, il faudrait réagir et ce serait compris. Si l'homme retenu était un centriste, pratiquant l'ouverture, cette donnée serait à prendre en compte.

Le rééquilibrage du Conseil d'Etat devrait subir, dans l'hypothèse où la répartition politique demeurerait la même, un premier test, celui de la répartition des départements. C'est le petit roque. Le conseiller d'Etat Blanc a publiquement annoncé, dans une interview antérieure, son intention de changer de département, non qu'il ne se plaise pas dans celui qu'il gère, mais pour afficher une nécessaire mobilité: les mêmes départements étant bloqués, depuis plus de vingt-cinq ans, occupés par les mêmes partis, le parti radical croyant ainsi (indépendamment des talents et des vocations de ses propres mandataires) affirmer sa légitimité, en se réservant les postes-clés.

A défaut du grand roque, le petit aurait déjà un sens. ■

(cjp) Les élections cantonales à Schwytz et en Thurgovie ont confirmé les tendances révélées par les élections au Conseil national, mais qui ne pouvaient se concrétiser par des sièges en raison de leur petit nombre à répartir: trois dans un cas et six dans l'autre.

Le morcellement du canton a privé le Parti des automobilistes de sièges en Suisse centrale, mais il a pris sa revanche en Thurgovie où il entre en force au Grand Conseil (10 sièges sur 130), avec en face de lui un groupe de verts sensiblement renforcé (11 sièges, +5).

ELECTIONS CANTONALES

Sans surprise et pourtant...

Les victimes sont l'Alliance des indépendants et les Nationalistes/Républicains qui disparaissent du législatif cantonal. Timide apparition, avec une élue, d'une dissidence féministe du Parti socialiste. Ce dernier recule légèrement (19, -2), comme les radicaux (23, -2), moins cependant qu'il y a quatre ans. Les pertes sont plus conséquentes pour les deux autres partis gouvernementaux (UDC, PDC) qui perdent chacun 4 sièges, sur respectivement 33 et 27. A Schwytz, l'élection d'une femme au Conseil d'Etat signifie que la moitié des conseillères d'Etat suisses sont élues dans des cantons de l'ancien Sonderbund et appartiennent au PDC. Les Verts et le Parti des automobilistes confirment, par leurs résultats, qu'ils sont des facteurs avec lesquels il faut compter tant en politique fédérale que cantonale, alors que l'Alliance des indépendants a tendance à se replier sur quelques bastions traditionnels. Quant aux nationalistes, c'est selon l'humeur. Une opération de va-et-vient. ■